

108

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. SOHIER

49565

18 - Environnement

Acquisitions foncières de petites parcelles destinées à faciliter les aménagements fonciers à visée environnementale

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Les opérations d'aménagement foncier agricole et forestier à visée environnementale engagées depuis 2019 visent à réaménager le parcellaire des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles afin de favoriser le regroupement des parcelles autour des sièges d'exploitation et réaliser des travaux connexes améliorant la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et la biodiversité. En complémentarité de cet aménagement et des travaux, l'enjeu est de pérenniser les travaux et faciliter les changements de pratiques.

Afin de minimiser les frais de portage foncier, il a été convenu que le Département procéderait, en dehors du dispositif de portage foncier conclu avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, à l'acquisition des petites parcelles d'une superficie de moins de 1 hectare, qui contribueront néanmoins à faciliter les échanges au sein du périmètre d'aménagement.

Périmètre de LANDAL - Commune de BROUALAN (AALAN)

Numéro d'affectation 23 458 - AP EAUXI017 millésime 2019

Acquisition :

CHAILLOT Nadine (001)

Superficie : 4 600 m²

Coût de l'acquisition : 1 840,00 euros

Un acte administratif de vente sera rédigé par les services du Département pour la vente de ce bien.

Décide :

- d'accepter le prix fixé pour l'acquisition présentée ci-dessus et autoriser la première Vice-Présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-Président pris dans l'ordre des nominations à signer l'acte administratif correspondant et d'autoriser le Président à procéder à son paiement.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242440

Pour extrait conforme